

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CNGOF À PROPOS DE L'ARRÊTÉ DU 5 FÉVRIER 2016 RÉGLEMENTANT LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE STÉRILISATION TUBAIRE ESSURE

Chers Collègues,

L'arrêté du 5 février 2016 réglementant la mise en place des dispositifs de stérilisation tubaire Essure a été pris par l'administration sans la moindre concertation.

Sur plusieurs points il est inapplicable. Il est potentiellement dangereux en risquant de provoquer un retour en arrière non justifié vers des techniques opératoires plus invasives. Nous en avons demandé l'abrogation. Les contacts que nous avons pris nous permettent de penser que notre demande sera entendue, ou que pour le moins il y aura une révision substantielle du contenu de cet arrêté.

Ceci étant, ce qui a déclenché cette réaction inappropriée de l'administration est une fréquence de complications supérieure à celle qui était anticipée. Elle est en partie due à la généralisation de la technique, phénomène bien connu quand une technique se diffuse au-delà des experts qui l'ont mise au point. Elle justifie de renforcer notre vigilance individuelle et collective sur les aspects de formation et de pratique.

Le CNGOF, comme il l'a déjà fait lors de ses Journées nationales de Nantes avec l'organisation d'ateliers sur simulateurs, va augmenter son offre de formations spécifiques. Dans l'immédiat, comme nous l'avons déjà répondu à un certain nombre de collègues dans le désarroi qui nous ont interrogés, nous recommandons de recentrer les indications vers ceux qui en ont une expérience suffisante. Il ne serait pas justifié de se laisser envahir par des craintes excessives et de bannir cette technique de stérilisation tubaire moins invasive que les autres techniques opératoires. La balance bénéfices/risques comparative ne serait peut-être pas au détriment de la technique Essure, à condition bien entendu qu'elle soit appliquée convenablement.

Très confraternellement,

Bernard Hédon *Président du CNGOF*

Olivier Graesslin *Secrétaire général chargé de la gynécologie*

et les autres membres du bureau permanent du CNGOF (**Israël Nisand**,

Président-élu, **Philippe Deruelle**, *Secrétaire général chargé de l'obstétrique*,

Francis Puech, *précédent Président*)